



Commune de Vully-les-Lacs

AVIS :

La Municipalité de Vully-les-Lacs procède à la révision de:

- l'ensemble des plans généraux d'affectation et règlements sur la police des constructions concernant les anciennes Communes de Bellerive, Chabrey, Constantine, Montmagny, Mur, Vallamand et Villars-le-Grand.

Un avant-projet d'un plan d'aménagement, pour tout le territoire communal, sera déposé à l'examen préliminaire auprès des services cantonaux mi-novembre 2020.

Conformément à l'article 47 LATC, la Municipalité rappelle tout propriétaire intéressé qu'elle peut refuser un permis de construire pour tout projet non conforme à la planification envisagée.

Cet avis délie la Municipalité des obligations découlant de l'article 48 LATC. Les propriétaires qui engageront néanmoins des frais d'études le feront à leurs risques et périls, une indemnisation concernant des projets établis selon les règles actuelles étant exclue.

La zone réservée a été mise à l'enquête publique du 31 mai au 29 juin 2017. Le Conseil communal de Vully-les-Lacs a adopté le plan d'affectation et le règlement de la zone réservée lors de sa séance du 27 février 2018. Celui-ci a été approuvé préalablement par le département du territoire et de l'environnement, le 25 juillet 2018, et il est entré en vigueur.

La Municipalité pourra donc exiger, selon l'ampleur du projet, la mise en zone réservée de tout ou partie se situant à l'intérieur du territoire urbanisé, ceci afin de ne pas interférer avec l'avant-projet du nouveau plan d'aménagement.

La direction générale du territoire et du logement (DGTL) peut également exiger la mise en zone réservée ou affectation différée.

Nous rappelons que la zone réservée permet de bloquer les constructions, le temps que la commune puisse réviser son PA. Les bâtiments existants peuvent être entretenus selon l'art. 80 LATC. Le droit fédéral fixe à 5 ans la validité de la zone réservée. Ce délai pourra être prolongé de 3 ans, selon le droit cantonal, pour autant que les circonstances le justifient.

La Municipalité